

Département de Seine-et-Marne
Commune de Villiers-sous-Grez
Procès-verbal
Conseil municipal du 12 novembre 2024 à 20h30

Présents : Thierry Masson, Maire, Christine Groetzing, Yves Loir, Adjoint, Martine Melet, Catherine Ceraudo, Catherine Ballay, Etienne Brehier, Paul Lanouguere, Jean-Pierre Girard, Thomas Bonfils et Emmanuelle Sormail Conseillers.

Absents excusés :

Laëtitia Lepaisant donne pouvoir à Emmanuelle Sormail

Absent :

Titouan Poncelin de Raucourt
Gabriel Massart
Guillaume Chapet

Secrétaire : Christine Groetzing

Approbation du procès-verbal du 15/10/2024

11 pour et 1 abstention

DELIBERATIONS :

Désignation des représentants du SDESM

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la délibération n°84/2012 en date du 04/12/2012 concernant l'adhésion de la commune au SDESM

Il convient de désigner 3 représentants dont 2 titulaires 1 suppléant

Se proposent :

- Thomas Bonfils
- Yves Loir
- Thierry Masson

Sont élus, à l'unanimité, Thomas Bonfils, titulaire, Yves Loir, titulaire et Thierry Masson suppléant.

Avis sur la carte de proposition de classement sur notre commune d'une forêt exposée au risque d'incendie au titre du L 132-1 du code forestier

Des études démontrent que notre territoire est de plus en plus exposé aux risques naturels en raison du réchauffement climatique et que le risque lié aux feux de forêt est devenu prégnant dans notre région. Les incendies de 2022 ont sévèrement touché le territoire national et ont apporté des évolutions réglementaires importantes. La loi du 10 juillet 2023 relative à la prévention des feux de forêt et de végétation a ainsi modifié la procédure liée au classement des communes exposées au risque d'incendie de forêt. Ce classement relève désormais d'un arrêté interministériel. Notre commune présente un secteur à risque lié aux feux de forêt. Monsieur le maire présente les résultats et les cartes montrant les secteurs identifiés sur notre commune.

Monsieur le maire demande aux membres de prononcer leur avis.

Les membres votent, à la majorité, 10 pour et 2 contre.

Mandatement des dépenses d'investissement

Budget commune

Dans l'attente du vote du budget 2025, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider, et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2024 :

Chapitre 20 : $12\,900\text{€}/4 = 3\,225\text{€}$

203 : 3 225€

Chapitre 21 : $121\,751\text{€}/4 = 30\,437.75\text{€}$

2135 : 20 000€

2188 : 10 437.75€

Budget assainissement

Dans l'attente du vote du budget 2025, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider, et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2024 :

Chapitre 23 : $1\,445\,200\text{€}/4 = 361\,300\text{€}$

2315 : 361 300€

Informations

Redevance Eau et Assainissement

Le gouvernement a décidé de ne pas obliger les Communautés de Commune à prendre la compétence eau, de ce fait les communes pourront avoir le choix d'y adhérer ou pas. Ce choix sera au voté au CM et au syndicat.

Quelque soit le choix il serait préférable que les taux soit ré évalués d'un montant de 8% préconisé par le bureau d'études. Ceci impactera également la redevance des jardins familiaux et la participation des agriculteurs pour leur consommation route d'Ury.

Taxe foncière

À la suite de la réunion avec le conseiller aux décideurs locaux, il ressort de la situation financière de notre commune qu'il faudrait augmenter le taux communal de 5,25 % minimum. Le conseil devra délibérer au conseil de décembre.

Tour de table des commissions

Noël enfants

Une équipe s'est formée et prépare activement le Noël des enfants. Les animations proposées aux enfants se feront sans intervenant extérieur.

Repas des Anciens

Le repas des anciens se fera cette année le 15-11 au café de la Paix à Bourron Marlotte.

Opération pressage des pommes

565 litres de jus ont été tirés après pressage dont 30 litres pour la commune.

Transport à la demande (TAD)

Afin de pouvoir bénéficier éventuellement de ce service, il nous est demandé de

faire un sondage auprès des villarons pour évaluer leur intérêt pour ce service et les destinations desservies, à savoir s'ils veulent un TAD vers Nemours ou vers Fontainebleau

Décoration de Noël

Les décorations de Noël au sol seront plus légères que les années précédentes et concentrées au niveau du foyer. Après la dernière restauration des anciennes décorations par Martine Melet et son mari il y aura 26 poteaux décorés

Monsieur le maire donne la parole François Lechevalier de l'Ecurie

François Lechevalier informe le conseil qu'il organisera début janvier 2025 un repas avec les associations du village. Le but de ce repas est de fédérer les associations autour de projet participatif pour l'amélioration des chemins autour du village et les chemins forestiers.

Questions diverses

Fin de séance 22.h.30.

Fait et délibéré en séance, le 12 novembre 2024.